



**COMMUNE DE CABRIÈRES
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 4 Mars 2024 à 18H30**

Date de la convocation : 21 février 2024.

Date d'affichage : 21 février 2024

Membres présents : GAIRAUD Myriam, MALAFOSSE DONGUY Marie-Lise, GABRIEL Cédric, HERNANDEZ Patrick, SOLER Michel, SALIC Lucie, ROMANO Jérôme, PETER Eric, FONS Vivien, SALLES Agnès, TRINQUIER Philippe

Secrétaire de séance : FONS Vivien

Début de la séance à 18h40.

Approbation du PV de la séance du 05/02/2024 : 11 voix pour.

Ordre du jour

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU RECEVEUR :**
Après vérification du document celui-ci est approuvé à l'unanimité

- **PROJETS BUDGET 2024 :**

INVESTISEMENT :

- ◆ Adressage : achat et mise en place des numéros pour les hameaux.
- ◆ Travaux de réaménagement de la poste
- ◆ Travaux de réaménagement, changement des volets et velux de l'appartement au-dessus de l'épicerie.
- ◆ Réfection de la toiture du Bourniou et du Presbytère.
- ◆ Achat d'un coffre-fort pour la Mairie.
- ◆ Finition du sentier « Pioch de Jaffet ».
- ◆ Seconde phase des travaux de Tibéret.
- ◆ Provisionner pour le projet de réouverture de la Mine Pioch Farrus.
- ◆ Finition de la partie extérieure de la Médiathèque.
- ◆ Finition des voiries après enfouissement des derniers réseaux.
- ◆ Projet d'aménagement sportif et associatif du stade.

FONCTIONNEMENT :

- ◆ Taille des platanes des Crozes.
- ◆ Achat d'ordinateurs d'occasion pour l'école.
- ◆ Projet énergétique de l'école (sol, peinture, toiture, isolation).
- ◆ Achat de deux souffleurs.
- ◆ Achat de vêtements pour les employés communaux.
- ◆ Achat d'un marteau-piqueur.
- ◆ Projet d'achat d'une balayeuse électrique.
- ◆ Achat pour stock de matériel d'usure.
- ◆ Augmentation du budget du CCAS.

● Commission Culture Patrimoine Environnement

- ◆ Médiathèque : En attente de la réception de quelques mobiliers manquants et quelques finitions à régler.
- ◆ Rencontre avec FDI Habitat et proposition d'un prix de vente de la commune selon l'estimation des Domaines, en attente d'un retour.

● Commission travaux – bâtiments – voirie – réseaux

- ◆ Travaux de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement dans l'ordre suivant : rue du mas de Bayle, rue de la Liberté, ruisseau du Bayle, avenue de l'Estabel, descente Estabel au réservoir, zone du stade.
- ◆ Enfouissement des réseaux secs rue de la Place, chemin de Trescol, rue de la Coumbo, rue du mas de Rigaud.
- ◆ Les travaux sur les chemins de Puech Camp et les Prés auront lieux courant Mars.

● Commission Éducation – Jeunesse

- ◆ Présentation du projet d'aménagement du stade, priorité au local inter-associatif, rendez-vous avec les présidents des associations le 08/03/2024.
- ◆ En attente des devis sur le reste du projet.

● DIVERS

- ◆ Réunion Cadastre à prévoir pour la vérification de parcelles en attente.
- ◆ Le contrat avec la poste pour le bureau de Cabrières a été prolongé de 6 ans. Ils prendront en compte la moitié du montant TTC des travaux de réaménagement.
- ◆ Une réunion publique sur l'extinction nocturne des luminaires est prévue le 29/04/2024 à 18h30.
- ◆ Le 21/03/2024, les employés communaux et bénévoles de la médiathèque recevront une formation sur l'utilisation des extincteurs.

Délibérations

16-2024 : Délibération portant suppression : - d'un poste d'adjoint administratif : CDD de non titulaire à temps non complet (26h30) – d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (15h) : 11 voix pour

Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi supprimé
- le temps de travail du poste.

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 05/06/2023 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 8 février 2024 ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint administratif, à temps non complet (26h30), CDD de non titulaire en raison de la création d'un emploi permanent à temps complet ;

Mme le Maire propose au Conseil la suppression d'un emploi (CDD de non titulaire) d'adjoint administratif à temps non complet (26h30) ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps non complet (15h), suite au licenciement de l'agent pour inaptitude totale et définitive à toutes fonctions ;

Mme le Maire propose au Conseil la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (15h) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à compter du 05 mars 2024, le tableau des effectifs ainsi modifié :

1° Filière administrative

GRADE D'EMPLOI	GRADE DU CADRE	EFFECTIF ACTUEL DU GRADE	NOUVEL EFFECTIF DU GRADE
Adjoint administratif Échelle C1	Adjoint administratif territorial	1 TNC CDI non titulaire loi du 26/01/1984 modifiée art. 3-3-4° (17 heures)	
		1 TNC CDD non titulaire loi du 26/01/1984 modifiée art. 3-3-3° (26 heures30)	0
		1 TC (35 heures)	
Adjoint administratif Échelle C3	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1 TNC (30 heures)	

2° Filière technique

GRADE D'EMPLOI	GRADE DU CADRE	EFFECTIF ACTUEL DU GRADE	
Adjoint technique Échelle C1	Adjoint technique territorial	1 TC (35 heures)	
		1 TNC (26 heures)	
		1 TNC (26 heures 30)	
Adjoint technique Échelle C2	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1 TC (35 heures)	
		1 TNC (15 heures)	0

17-2024 : Approbation du Compte de Gestion 2023 du Receveur : 11 voix pour

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Madame le Maire,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Prochain CM : le 08/04/2024

Fin du conseil à 20 h 47

Le secrétaire de séance
Vivien FONS

Le Maire
Myriam GAIRAUD